

GRADE	RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES	Maximum DÉCRET	SDIS
	Traitemen Indice Brut Moyen en pourcentage		
Sapeur	Equipier	6	6
	Opérateur de salle opérationnelle	7,5	7,5
Caporal	Equipier	6	6
	Opérateur de salle opérationnelle	7,5	7,5
	Chef d'équipe	8,5	8,5
	Chef d'équipe expert	10	10
	Chef opérateur de salle opérationnelle	10	10
Caporal-chef	-	6	6
	Chef d'équipe	8,5	8,5
	Chef d'équipe expert	10	10
	Chef opérateur de salle opérationnelle	10	10
Sergent	-	8,5	8,5
	Chef opérateur de salle opérationnelle	10	10
	Chef d'agrès une équipe	13	13
	Sous-officier expert	14,5	14,5
	Adjoint au chef de salle opérationnelle	14,5	14,5
Adjudant	-	12	12
	Chef d'agrès tout engin	13	13
	Sous-officier expert	14,5	14,5
	Adjoint au chef de salle opérationnelle	14,5	14,5
	Sous-officier de garde	16	16
Lieutenant de 2e classe	-	13	13
	Officier de garde	16	16
	Chef de groupe	19	19
	Chef de salle opérationnelle	19	19
	Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours	20	20
	Officier expert	20	20
	Chef de centre d'incendie et de secours	22	22
Lieutenant de 1ère classe	-	13	13
	Officier de garde	16	16
	Chef de bureau en centre d'incendie et de secours	16	16
	Chef de groupe	19	19
	Chef de salle opérationnelle	19	19
	Officier d'encadrement en centre d'incendie et de secours	19	19
	Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours	20	20
	Officier expert	20	20
	Adjoint au chef de service	20	20
	Chef de centre d'incendie et de secours	22	22
	Chef de service	22	22
	Adjoint au chef de groupement	22	22
Lieutenant hors classe	-	13	13
	Officier de garde	16	16
	Chef de bureau en centre d'incendie et de secours	16	16
	Chef de groupe	19	19
	Chef de salle opérationnelle	19	19
	Officier d'encadrement en centre d'incendie et de secours	19	19
	Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours	20	20
	Officier expert	20	20
	Adjoint au chef de service	20	20
	Chef de centre d'incendie et de secours	22	22
	Chef de service	22	22
	Adjoint au chef de groupement	22	22

	-	13	13
	Chef de colonne	15	15
	Chef de bureau en centre d'incendie et de secours	17	17
	Officier d'encadrement en centre d'incendie et de secours	20	20
Capitaine	Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours	21	21
	Officier expert	21	21
	Adjoint au chef de service	21	21
	Chef de centre d'incendie et de secours	23	23
	Chef de service	23	23
	Adjoint au chef de groupement	23	23
	Chef de groupement	33	33
	-	15	15
	Chef de site	15	15
Commandant	Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours	18	18
	Adjoint au chef de service	22	22
	Chef de centre d'incendie et de secours	30	30
	Chef de service	30	30
	Adjoint au chef de groupement	33	33
	Chef de groupement	35	35
	-	15	15
Lieutenant-colonel	Chef de centre d'incendie et de secours	30	30
	Chef de service	30	30
	Chef de groupement	33	33
	-	15	15
Colonel, colonel hors classe, contrôleur général	Chef de groupement	32	32
	Directeur départemental adjoint	33	33
	Directeur départemental	34	34
	-	16	16
Infirmier et Infirmier hors classe	Groupement	20	20
	Chefferie	22	22
	-	16	16
Cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels	Infirmier de groupement	24	24
	Infirmier de chefferie	28	28
	Infirmier chef	31	31
	-	16	16
Cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels	Infirmier de chefferie	28	28
	Infirmier chef	31	31
	-	24	24
Médecin et pharmacien de classe normale	Groupement	31	31
	Médecin-chef adjoint	33	33
	Pharmacien gérant PUI	34	34
	-	24	24
Médecin et pharmacien hors classe	Groupement	31	31
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	Médecin-chef adjoint	33	33
	Pharmacien gérant PUI	34	34
	Médecin-chef et pharmacien-chef	34	34